



Institut Dharma
Cours de tibétain par correspondance

PHOTO
facultatif

CONTRAT NIVEAU 2 : Les principales particules syntaxiques

ENTRE : L. Samten pour L'institut Dharma, dont le siège social est situé au Hameau de Saint Hugon, F - 73110 Arvillard, représentée par son représentant légal en exercice, y domicilié.

ET : M., Mme, Mlle (NOM) _____
Prénom _____ Date de naissance _____
Profession _____ Téléphone _____
Courrier électronique _____
Adresse _____
Motif de la formation : _____

Il est convenu ce qui suit : l'étudiant(e) demande à être inscrit(e) pour le niveau 2 par correspondance.

Coût et modalités de règlement de la formation

MONTANT DE LA FORMATION	230 €
<input type="checkbox"/> Chèque à libeller à l'ordre de Lama Samten	184 €
<input type="checkbox"/> Paiement en deux chèques à l'ordre de "Lama Samten" ■ Acompte à la signature du présent contrat (50% du montant total)	92€
■ Solde débité dans le courant du mois suivant la réception de l'acompte	92€
<input type="checkbox"/> Chèque à libeller à l'ordre de Institut Dharma	46 €

Cochez l'option de règlement

Pour les pays hors zone euro, se reporter
aux Conditions générales au verso

NB : Envoyer les deux chèques à L.Samten

L'étudiant(e) déclare avoir pris connaissance de l'annexe du présent contrat comprenant le "Planning & contenu des envois" ainsi que les Conditions générales figurant au verso. Conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1971, l'article 9 de ladite loi est reproduit ci-après :

« À peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève ou son représentant légal si par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 pour 100 du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 pour 100 du prix convenu, fournitures non comprises. (...). Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétences. »

Fait en trois exemplaires à _____ le _____

Signatures :

L. Samten

L'étudiant(e)

(précédée de la mention "Lu et approuvé"

Bon pour la somme de

Voir Conditions générales au verso

Conditions générales

- **La Direction se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter la formation avant la date de début des cours. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées, étant entendu que l'Université Rimay – Congrégation Dachang-Rimay ne sera tenue au versement d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit.**
- Le contrat-niveau2 ne sera signé qu'à l'expiration d'un délai de sept jours après sa réception par l'étudiant(e). Dans un délai de dix jours à compter de la signature dudit contrat, l'étudiant(e) peut en outre se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception. Jusqu'à l'expiration du délai de rétraction, il ne peut être réclamé aucune somme à l'étudiant(e). À l'expiration de ce délai de rétraction, il est versé par l'étudiant(e) 50% du montant total de la formation ou le montant total en cas de paiement comptant.
- Lorsque l'étudiant(e) opte pour le "règlement en deux chèques", il ou elle retourne son contrat-niveau2 en trois exemplaires, en joignant deux chèques correspondant chacun à 50% du montant total de la formation. L'un correspond à l'acompte, l'autre au solde. Le solde ne sera débité que dans le courant du mois suivant la réception de l'acompte.
- Les cours qui composent cette formation font l'objet de copyrights. Aucune partie de ces cours ne peut être reproduite sous quelque forme ou par quelque moyen électronique ou mécanique que ce soit, y compris des systèmes de stockage d'information ou de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite de l'Université Rimay – Congrégation Dachang-Rimay.
- **Pour les pays hors zone euro (€), le règlement s'effectue par virement interbancaire ou mandat international, en euros uniquement, à l'intention de l'Université Rimay – Congrégation Dachang-Rimay. Les coordonnées qui doivent être fournies à l'établissement bancaire de l'étudiant(e) seront communiquées dès réception de l'inscription.**
- Si passé le délai de trois mois après la date d'entrée en vigueur du contrat, l'étudiant(e) résilie ledit contrat, le coût de la formation reste acquis en totalité à l'Université Rimay – Congrégation Dachang-Rimay, sauf cas de force majeure.

Clôture des inscriptions

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année.

Adresse de renvoi

Merci d'adresser votre contrat-niveau2 en trois exemplaires dûment signés et accompagnés de votre règlement à l'adresse suivante :

Lama Samten
Chez Paul L'Helgoualc'h
19 Rue de la Placette, Boisson
30500 Allègre